



NUMÉRIQUES SERVICES MU-

MAIRIE	04 94 37 23 40
<i>Lundi au vendredi de 8h à 12h Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 15h à 18h, samedi de 9h à 12h</i>	
POLICE	04 94 69 98 26
CCAS	04 94 37 23 40
<i>Lundi de 9h30 à 11h30</i> Poste 37	
POSTE	04 94 69 94 15
<i>Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés)</i>	
DECHETTERIE et encombrants	04 98 05 20 10
<i>Ouverte tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés. Horaires d'hiver (nov à fév): 8h00-12h00 et 13h30-17h30 Horaires d'été (mars à oct): 7h45-12h00 et 13h30-18h00 Enlèvement des encombrants : Tous les lundis sur RDV auprès de la mairie.</i>	
MEDIATHEQUE MUNICIPALE	04 94 37 23 47
<i>Mardi au vendredi : 15h30 à 18h00 Samedi : 9h00 à 12h30 (sauf jours fériés)</i>	
SYNDICAT D'INITIATIVE	04 94 78 59 84
<i>Documentation en mairie (voir horaire mairie ci-dessus).</i>	
ECOLE maternelle et primaire	04 98 05 12 99
<i>(inscription en mairie)</i>	
GARDERIE	06 18 35 17 30
<i>Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h30 à 8h40 et 16h30 à 18h30</i>	
CRECHE	06 21 14 38 89
<i>Lundi, mardi, mercredi 8h00 à 17h00 (enfants de 3 mois à 6 ans)</i>	
CENTRE AERE	06 18 35 17 30
<i>Mercredi de 8h30 à 17h30 Vacances 8h à 18h (sauf vacances de Noël) Renseignements et inscriptions en mairie</i>	
SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	04 94 78 00 12

LA PHOTO



Les VTTistes de Bras au cours d'une magnifique randonnée dans la neige pour le Téléthon 2012

Economie

Votre taxe CFE* a dou- Non, ce n'est pas la commune, ni l'état...

* La taxe professionnelle a été supprimée depuis le 1er janvier 2010 et remplacée par la contribution économique territoriale (CET) qui est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le 5 décembre dernier, Madame le maire accompagnée de Monsieur Tornato et Monsieur ALAUX recevaient plusieurs dizaines de professionnels résidents sur la commune, furieux autant que dépités devant le montant de CFE qu'ils devaient payer avant la fin de l'année sans avoir pu s'y préparer et dans un contexte économique très difficile. Cela a été hélas l'occasion pour la municipalité de rappeler les éléments exposés ci-dessous.

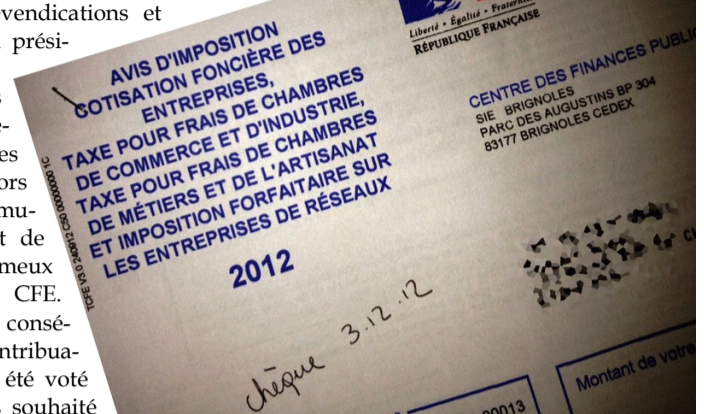
La commune n'a plus la compétence sur l'économie qui a été déléguée à notre communauté de communes CCPAV. - En 2009 les élus de la CCPAV ont été invités à définir les taux à mettre en place pour cette nouvelle taxe au niveau de l'intercommunalité. Cela a été une première occasion de débat entre les élus de Bras et la majorité des élus de CCPAV. En 2010 les élus de la CCPAV ont été invités à prendre position sur le montant minimum applicable dans le cadre de ce nouvel impôt. La fourchette de base d'imposition sur laquelle tous les élus de la CCPAV devaient se prononcer allait de 200 à 2.000 €. Les débats ont été très animés car une fois de plus, la mairie de Bras était totalement opposée à ce qui était en train de se décider : nous étions en pleine crise depuis déjà 2 ans et les élus de la CCPAV n'avaient comme seul objectif que de s'assurer un maximum de revenus dans le nouveau système qui allait remplacer la Taxe professionnelle. Morceaux choisis : « ...Nous ne savons pas ce que cette taxe va nous procurer comme revenus et si par exemple l'état se basait sur les derniers revenus perçus, il serait préférable de les maximiser... » Voilà ce que nous avons pu entendre à l'époque. A cela nous avions répliqué que dans le contexte grave et précaire pour de nombreuses entreprises, et alors que l'état lui-même venait de mettre en place le système « auto entrepreneur », dont l'essence même est de ne taxer que s'il y a un revenu en face, ce choix de mettre la taxe au maximum était totalement déconnecté des réalités. Notre avis n'a pas été entendu si ce n'est de 2 communes sur 11 et la CCPAV a tranquillement voté le maximum de la fourchette soit 2000€ de base. C'est ce qui explique que même dans le cas d'une activité très réduite, voire déficitaire, les professionnels de nos 11 communes se sont retrouvés avec des taxes multipliées par 2, par 3...

Mais l'histoire ne s'arrête pas là : lors de notre réunion du 5 décembre 2012 avec les professionnels de Bras, nous leur avons promis de les défendre et de transmettre leurs revendications et leur exaspération au président de la CCPAV. C'est ce que nous avons fait le 19 décembre 2012 quelques jours avant Noël. Lors de ce conseil communautaire, il s'agissait de rediscuter sur ces fameux taux de base de la CFE. Connaissant déjà les conséquences pour les contribuables de ce qui avait été voté en 2010, nous avons souhaité connaître les conséquences pour la CCPAV. Nous avons réussi à avoir le chiffre : + 161.000 € par rapport à l'année dernière ! Nous nous sommes dit, au vu de ces chiffres et de la situation encore plus critique pour les entreprises, qu'il serait évident pour tous de revoir ces taux à la baisse. C'était sans compter sur l'analyse de certains élus dont nous avons retranscrit quelques propos édifiants :

M. Roussellet Maire de Brue-Auriac « ... des entreprises qui gagnent moins de 10.000€ ce n'est pas possible, ce sont des gens qui trichent... », « ...Nous sommes incapables de calculer les conséquences de ces taux, c'est de la faute de l'état, tant pis ... »
M. Bernard de Boisgeline, président de la CCPAV « .. Ces personnes qui gagnent moins de 10.000 €, ce ne sont pas des entrepreneurs... »
M. Raymond Soragna, maire de Fox-Amphoux « je n'ai plus que 3 commerçants dans mon village, ils survivent actuellement... » puis, au moment de voter pour le maintien du taux actuel le plus élevé (2.000 €) « ça les achèvera plus vite... »

Face à ces arguments, nous avons remis en avant les difficultés économiques grandissantes des entreprises qui ont subi un nouveau palier négatif depuis la rentrée de septembre (ce qui est hélas une confirmation de nos prévisions de 2010) ; Nous avons souligné que, dans le doute et compte tenu de la situation, et alors même que les finances de la CCPAV n'ont absolument pas besoin de ce surplus de trésorerie, il fallait la laisser dans la poche des contribuables ; Monsieur PERO a rapidement fait un calcul prouvant que si l'on diminuait à 1.000 € la base, (l'état ne permettant pas de diminuer de plus de 50% par rapport au taux actuel, la CCPAV allait encore toucher un surplus ! Nous avons également évoqué les entreprises unipersonnelles, de plus en plus nombreuses dans le contexte de croissan-

ce continue du chômage qui permet de tenir dans des familles où il n'y



a plus qu'un seul salarié. Nous avons enfin réagi à l'argument que les moins fallacieux sur des contribuables qui seraient des tricheurs en faisant remarquer que baser une règle fiscale sur le fait que les contribuables qui allaient payer étaient des tricheurs, était tout simplement scandaleux et en tout état de cause, absolument pas de notre compétence et de notre responsabilité.

Epilogue

Le taux le plus élevé a été revoté à la majorité avec les arguments que nous venons de vous exposer. Cependant, les élus de Bras et d'autres élus de Barjols et Esparron-De-Pallières ont voté contre mais cela n'a pas suffi.

Si nous avons pris le soin de vous retranscrire cette séance du conseil communautaire, c'est avant tout pour que chaque citoyen de ce territoire sache à quel niveau de débat se règlent des enjeux aussi importants pour la vie de chacun d'entre nous. D'autres communautés ont très bien pu dans des contextes différents voter un taux maximum légitime de par une situation spécifique après une réflexion et une analyse consistante. Dans notre cas, les arguments avancés, le niveau de la discussion nous ont littéralement sidérés et il nous paraissait de notre devoir de vous en tenir informés.

Pour conclure, il est plus que temps que les règles sur les collectivités changent pour qu'enfin des élus qui ont autant de pouvoir puissent rendre des comptes et être directement sanctionnés par le vote des citoyens ! Nous restons à la disposition des professionnels de notre territoire pour toute information sur ce dossier.

Franck PERO et Jean-Louis ALAUX, adjoints à la mairie de BRAS ■

Social

Téléthon 2012 Encore un succès à Bras



Les bénévoles et les Brassois se sont encore mobilisés massivement cette année et ce malgré la neige, qui nous a amené à annuler la retraite aux flambeaux des enfants, et malgré la conjoncture, nous avons pu ainsi adresser un chèque de 4.500 euros à l'A.F.M, soit un montant très proche de celui de 2011. Ce résultat est très satisfaisant et nous remercions tous les Brassois pour leur générosité, la Mairie qui

nous a apporté son concours technique, les Associations pour leur implication, et surtout tous les bénévoles qui, une fois de plus, se sont dépensés sans compter.



Nous vous donnons rendez-vous pour le Téléthon 2013 pour améliorer notre performance.

AGE MAI-

- Conseils municipaux
- Jeudi 14 mars à 20h30
- Jeudi 17 janvier à 20h30
- Jeudi 11 avril à 20h30
- Jeudi 7 février à 20h30
- Jeudi 16 mai à 20h30

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des nécessités et des urgences. Merci de votre compréhension.

PERMA DES

Vous pouvez nous rencontrer sur rendez-vous, nous contacter par téléphone au : 04 94 37 23 40, nous écrire directement par Email aux adresses suivantes :

- Travaux** : Jacques TORNATO, jtornato@mairie-bras.fr,
- Petite Enfance** : Sylvie BERNARD
- Affaires Scolaires** : Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr, Virginie BIGOU
- Jeunesse et Sports** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr, Stéphanie CROUZIL, Yan DEFONTAINE
- Action Sociale** : Dominique DE PUYDT, ddepuoydt@mairie-bras.fr, Doris ESCHBACH, Sylvie BERNARD
- Economie & Emploi - Communication** : Jean-Louis ALAUX, jlaux@mairie-bras.fr, Paul EZ ZAHER, Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr
- Culture, Fêtes & Cérémonies** : Jacques TORNATO, jtornato@mairie-bras.fr
- Environnement** : Guillaume LAURENT
- Finances** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr
- Urbanisme** : urbanisme@mairie-bras.fr

Urbanis-Charte pour de belles façades

Pour la protection de notre patrimoine



COMMUNE DE BRAS

Comme nous vous l'indiquions dans notre édition d'avril 2011, fin 2010, des étudiants du centre CEF PARTIR (Patrimoine Architectural Rural, Techniques d'Identification et de Restauration) ont arpenté le village afin de réaliser l'étude approfondie de son patrimoine. Comme prévu, ce travail s'est prolongé par celui du PACT (PROTECTION AMELIORATION CONSERVATION TRANSFORMATION DE L'HABITAT).

L'ensemble de ces travaux s'est clôturé en 2012 avec le vote par le conseil municipal :

1- d'une « charte des façades et devantures commerciale » réalisée par le PACT
2- d'une « CONVENTION POUR UN PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA REHABILITATION DU CENTRE-VILLE », signée avec le PACT VAR présidé par Monsieur François CAVALIER.

3- d'une convention pour la réalisation de palettes de couleurs signée avec le CAUE. La stratégie de la municipalité mise en

place depuis 2008 a pour objectif la revalorisation et la préservation du patrimoine de notre village et cela ne peut se limiter aux infrastructures et autres bâtiments communaux (restauration de l'église, du presbytère, de la place Bonnaud, de la place Sadi Carnot) ; s'il y a bien un domaine où l'intérêt collectif rejoint l'intérêt particulier, c'est bien celui-ci, quand la qualité et l'harmonie des façades donnant sur l'espace public des uns constitue le cadre de vie des autres pour une meilleure valorisation de l'ensemble...

L'objectif de la charte mise en place est donc d'édicter des règles précises pour tout ce qui concerne les travaux de façades (enduits, peintures, fenêtres, grilles, volets, portes, garages, descentes de toiture... Ces règles s'imposent à chacun dans l'intérêt de tous, pour maintenir et améliorer la cohérence architecturale de notre centre village.

Afin d'encourager la prise en compte de ces règles mais également d'accélérer la rénovation du centre ancien, la « convention d'intervention » qui sera applicable dès janvier 2013 permettra à de nombreux Brassois habitants du centre village de bénéficier d'aides financières substantielles pour la rénovation de leur façade (30% des travaux jusqu'au plafond prévus). Une majoration de cette aide est prévue pour les façades identifiées donnant sur la place Sadi Carnot, place qui doit bénéficier très prochainement d'une réhabilitation importante (40% des travaux

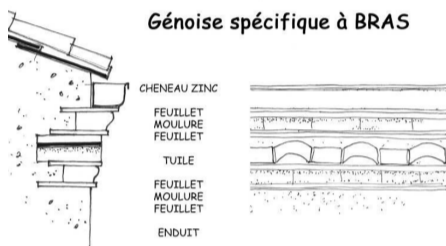
jusqu'au plafond prévus).

Ces aides seront conditionnées au respect d'un certain nombre de règles dont la charte des façades. Une aide supplémentaire a également été mise en place pour aider plus spécifiquement les commerçants dans l'amélioration de leur devanture (50% des travaux jusqu'au plafond prévu).

La charte des façades est disponible en mairie et sur le site internet de la commune



à l'adresse suivante : www.bras-village.fr/fr/information/55300/operation-facades
Sont également disponibles les conditions pour bénéficier de ces aides et les différents périmètres auxquelles elles s'appliquent ■



Travaux Un nouveau paysage urbain

Enfouissements en cours et futurs..

Enfouissement des réseaux

Comme nous vous l'avions indiqué, nous nous sommes engagés dans une politique d'enfouissement des câbles électriques et télécom. Nous effectuons concrètement ces travaux avec la participation du SYMIELEC VAR, en priorité sur le centre du village et lorsque des travaux de voirie permettent de réduire les coûts de l'opération. Cela était le cas pour la rue Octave Gérard (les travaux sont terminés. Voir Photo) et cela sera prochainement le cas dans le cadre des grands travaux qui vont être lancés tout autour de l'église : en face de la grande fontaine, à l'intersection de la rue et du chemin de l'égalité et dans le prolongement de ces 2 voies.

Enfouissement des containers poubelles

Après de nombreuses années de tergiversations, notre communauté de communes a enfin relancé le projet de containers enterrés sur le territoire.

Nous avons dès réception de cette information, étudié les meilleures opportunités d'implantation sur le centre village et nous allons profiter de cette dynamique pour avancer rapidement sur la disparition prochaine de tous les containers qui caractérisent si tristement notre village...

Les marches de la salle des fêtes

Vous aviez certainement remarqué que la dernière tentative de réparation des marches de la salle polyvalente s'était soldée par un échec, celle-ci n'ayant tenu que quelques mois. Le prestataire ayant entre temps



mis sa société en faillite, cela a retardé les nouveaux travaux qui se sont terminés juste à temps pour le Téléthon. Cette fois-ci, le béton ne risque pas de geler, il n'y en a plus, c'est du bois, comme cela se pratique souvent dans les régions de montagne. Nous en avons profité pour agrandir sensiblement la profondeur des marches et augmenter ainsi le confort et la sécurité. Nous

en avons également profité pour remplacer les rambardes rouillées et cassées par des matériaux insensibles à l'humidité du lieu.

Autres travaux en cours

Lancement d'une campagne de rebouchage de trous sur les routes. Désembouage du réseau de chauffage de l'école et mise en place de régulateur de température dans chaque classe.

Travaux à venir

Consolidation de l'ancienne mairie, Aménagement de la rue Octave Gérard Place Sadi Carnot et 14 juillet Réaménagement urbain de la rue de l'égalité avec création d'un parking ■

LA PAROLE AUX AS-

n°16 - Janvier 2013

Tél. : 04 94 37 23 40 E-mail : secretariat@mairie-bras.fr - www.bras-village.fr



viens de créer son Ciné-Club

L'association l'Arrimage a le plaisir de vous annoncer son nouveau projet : la création d'un Ciné-Club : le « 5 à 7 », un hommage discret à Agnès Varda (« Cléo de 5 à 7 », 1962) L'Arrimage, association créée en 2010, « a pour objet de contribuer à la culture pour tous. Elle a pour vocation principale de favoriser le partage de la culture, l'échange et la construction des savoirs ».

Depuis deux saisons, L'ARRIMAGE a proposé une dizaine de documentaires suivis d'un débat. Les deux derniers étaient : « Kinshasa Symphonie » en juin et « désir d'Abrazzo » en octobre dernier.

Pour renforcer ces partages culturels et permettre un accès à la culture cinématographique, l'Arrimage a décidé de créer une « section Ciné-Club » en son sein, le « 5 à 7 » conformément à la législation sur les Ciné-Clubs. Le « 5 à 7 » n'est donc pas une nouvelle association, mais un projet de l'Arrimage.

Comme tous les Ciné-Clubs, le « 5 à 7 » de l'Arrimage a adhéré à une Fédération de Ciné-Clubs et a choisi INTER FILM. Via cette Fédération, le «5 à 7» pourra se procurer les films et payer les droits non commerciaux des films choisis.

Le « 5 à 7 » n'est pas une entreprise commerciale. Comme tous les Ciné Clubs associatifs, il relève du secteur non-marchand. Les séances sont réservées aux adhérents. Pour accéder aux séances, il faudra donc :

être adhérent de l'Arrimage : 5 € par an.

acheter une carte d'abonnement : 20 € pour 10 séances

L'inauguration a eu lieu le dimanche 16 décembre au Cinéma « Le Cercle » à 17h30 avec la projection de : « Hôtel du Nord » de Marcel Carné (1938) avec Arletty, Louis Jouvet, Annabella, Pierre Fresnay, Bernard Blier etc...



Les séances auront lieu une fois par mois, le dimanche à 17h30 pendant l'hiver, puis le vendredi à 20h pendant la belle saison. Chaque séance sera suivie d'un débat
Prochaines séances : les dimanches 13 janvier, 10 février et 10 mars 2013 à 17h30.

Nous tenons ici à remercier la Mairie de Bras pour la mise à disposition de la salle de cinéma « Le Cercle » et de ses équipements ■

NAISSANCES

■ CHENAULT Margot Charlotte née le 18 octobre à Aix-en-Provence de CHENAULT Ronan et SINGERY Lisa ■ ARMANA Alys-Ann Danielle Yvonne née le 7 novembre à Brignoles de ARMANA Frédéric et de DAGNICOURT Delphine ■ PARDO Romane Philomène née le 10 novembre à Marseille de PARDO Jean-Christophe et de DUVAL Sandra ■ PARDINI Mélyss Lola Alice née le 16 novembre à Aubagne de PARDINI Michaël et BELLIA Florence ■ MIRRA Eileen Fanny née le 22 novembre à Brignoles de MIRRA Serge et ETIENNE Sophie

MARIAGES

■ ARMANA Frédéric, Louis et DAGNICOURT Delphine, Eugénie, Christine le 20 octobre ■ MANSOURI Badreddine et ZATOURIAN Sylvie, Marine le 9 novembre

DÉCÈS

■ DENANS Edouard, Alain le 12 novembre ■ CEBALLOS Francis, Jean, Pierre, Louis le 29 novembre ■ GIORDANENGO Marie Hélène le 10 décembre



ÉDITO

Mme le Maire

Recevez tous mes vœux pour 2013

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très belle année 2013. Que cette nouvelle année puisse vous apporter bonheur, santé et sérénité !

2012 a été une année de changements et de questionnements sur fond de crise économique et de réformes. Le monde change et nous sommes tous responsables de la construction de la société de demain. Travaillons ensemble pour retrouver le goût de la liberté, de la solidarité, de la cohésion sociale et culturelle.

Quelles que soient les difficultés, il nous faut croire en chacun d'entre nous. Ayons confiance en l'avenir ! Ne pas subir mais agir... pour le bien de tous.

« l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »
(Maurice Bondel).

Bonne année !
Angélique FROMION

BRÈVES

Qu'on se le dise !

■ **Info Cartes grises** : Suite à une réorganisation de la Préfecture, les dossiers de demandes d'immatriculation concernant l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion doit se faire exclusivement auprès d'un garage agréé (liste disponible sur le site <http://www.ants.interieur.gouv.fr> ou en mairie) ou directement en Préfecture. Les autres demandes d'immatriculation (changement d'adresse ou d'état civil...) pourront toujours être déposés en mairie.

■ **Bienvenue à**
TAXIS SANDRA,
Tous transports-Toutes distances-Transport médical assis
06 79 12 54 18

■ **Nouvelles chaînes** : Depuis le 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes TNT en haute définition ont été déployées (HD1, L'Équipe 21, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25). Pour en savoir plus sur les modalités de réception de la TNT et sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour la réorientation de l'antenne ou le changement de mode de réception, consultez sur internet les sites www.recevoirlatnt.fr et www.toutelatnt.fr. Un numéro de téléphone est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h : le 0 970 818 818 (prix d'un appel local).

■ **Mon village m'aide, je l'aide aussi** : La municipalité renouvelle les opérations :
- « Bourse au permis » (financement de votre permis de conduire contre 70 h de bénévolat). Dossier de candidature à retirer en mairie.
- « BAFA » (financement de la formation conduisant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur contre stage de 20 jours au centre de loisirs de Bras). Lettre de motivation à déposer en mairie.

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 16
édité par le village de Bras, Directeur de la publication : Jean-Louis Alaux,
Rédactrice en chef : Angélique Fromion
Imprimeur : INAPOLEGRAPHIQUE, 13400 Aubagne